YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2001/65

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit du " CABINET FONCIA SEGG "

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 novembre 2000 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Madame SIMONET " Gérante du Cabinet FONCIA SEGG " a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec "Le Cabinet FONCIA SEGG", représentée par Madame SIMONET la convention afférente à la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) le mercredi 21 mars 2001, pour un montant de 5840F.

Fait à Yerres, le 16 février 2001.

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES

REÇU LE
15 MARS 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

142